



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 5 mars 2024 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Sont absents :

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5.

Est également présente à la séance :

Madame Valérie Beaurivage Vincent, directrice générale adjointe.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 5 mars 2024 est ouverte par le maire à 20h.

2024-03-072

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour et :

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soit retiré le point suivant :

8.13 Demande de bonification de l'enveloppe budgétaire - Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est;

QUE soit ajouté le point suivant :

10.1 Fauchage de la végétation le long des abords de route
Demande de prix conjoint avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 6 février 2024

2024-03-073

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 6 février 2024.

ADOPTÉE

1.3 Mairie - suivi sur différents dossiers

Monsieur Jonathan Chalifoux, Maire, fait le rapport verbal de plusieurs dossiers municipaux.

1.4 Période de questions générales

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

2. Dépôt de documents

2.1 Liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2023 – dépôt

Tel que prévu par la loi, voici le détail de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ qui ont été conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

3. Finances

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de février 2024 pour une somme de 132 476,82 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 7 858,43 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 97 082,79 \$.

ADOPTÉE

3.2 Centre communautaire (réfection de toiture et ventilation)

CONSIDÉRANT la facture du 1^{er} février de Daniel Cournoyer, Architecte, pour la réfection de toiture et ventilation du Centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture de Daniel Cournoyer, Architecte, pour un montant de 8 861,18 \$, plus les taxes applicables

ADOPTÉE

2024-03-074

2024-03-075

3.3 Étude de drainage et plan et devis sur la rue des Prairies -
Paielement de factures – Shellex Groupe Conseil

CONSIDÉRANT les factures n° 21238 et n° 21551 de Shellex Groupe Conseil pour l'étude de drainage et de plan et devis sur la rue des Prairies;

CONSIDÉRANT QUE Madame Cynthia Bossé, Directrice générale de la Municipalité recommande le paielement des factures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par Monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisé le paielement des factures de Shellex Groupe Conseil pour un montant de 11 674,13 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

3.4 Paielement de facture – Aqua Consilium Experts-conseils

CONSIDÉRANT la facture n° 1097 de Aqua Consilium Experts-conseils pour une étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité recommande le paielement des factures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par Monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisé le paielement selon la recommandation de la direction générale, Madame Cynthia Bossé, de la facture de Aqua Consilium Experts-conseils pour un montant de 14 225 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

3.5 Facture service d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT la facture n° CRF 240 0058 de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu pour l'exploitation de l'assainissement des eaux usées de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par Monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture n° CRF 240 0058 pour un montant de 25 935,02 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Exposition agricole de Calixa-Lavallée

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Agriculture du Comté de Verchères nous convie à la 144^e édition de l'exposition agricole de Calixa-Lavallée qui se tiendra les 5,6 et 7 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisé un don de 500 \$ au profit de la 144^e édition de l'exposition agricole de Calixa-Lavallée;

QUE soit abrogée la résolution 2024-02-057

ADOPTÉE

4.2 Mandat à une firme de relation publique - développement domiciliaire sur le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire développer un nouveau territoire ;

CONSIDÉRANT QU'UN promoteur désire présenter un projet d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire la tenue d'une préconsultation publique pour connaître les attentes des citoyens concernant l'aménagement du projet domiciliaire sur les lots 4 834 296 et 4 834 293, ayant une superficie totale de 3,73 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire transmettre l'information relativement aux nouvelles orientations gouvernementales (OGAT) ;

2024-03-079

2024-03-080

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) firmes de relations publiques ont répondu à l'appel de propositions ;

Nom de la firme	Prix excluant les taxes
Firme Colokia (Mandat fixe)	9 161\$
Institut du Nouveau Monde (Mandat fixe)	8 881\$
Firme Transconsult (Mandat fixe)	39 312\$
Firme National (Mandat à taux horaire)	2 310\$

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Rioux, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement à la Municipalité, a déposé au Conseil, la liste des propositions pour chaque firme ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes ont présenté des propositions offrent plusieurs services professionnels qui ne sont pas requis dans le devis, qu'une seconde offre un mandat à taux horaire pouvant fluctuer et que la dernière se conforme parfaitement au mandat demandé ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit octroyé le mandat à la firme Institut du Nouveau Monde;

QUE soient mandatés le maire, Monsieur Jonathan Chalifoux, le Maire suppléant, Monsieur Germain Pitre, la directrice générale, madame Cynthia Bossé et la directrice générale adjointe, Madame Valérie Beurivage Vincent à signer l'entente;

QUE soit autorisé le paiement de la facture ainsi que toutes les sommes dues en vertu de la présente entente.

ADOPTÉE

2024-03-081

4.3 Ressources humaines – Permanence – Shanda Leclair

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six (6) mois est complétée;

CONSIDÉRANT la réussite de la période probatoire et la recommandation de la Directrice générale, Madame Cynthia Bossé, d'accorder à Shanda Leclair le statut d'employée permanente;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit embauchée à titre permanent Madame Shanda Leclair, Responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures récréatives.

ADOPTÉE

2024-03-082

4.4 Ressources humaines – Permanence – Floriane Martiat

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six (6) mois est complétée;

CONSIDÉRANT la réussite de la période probatoire et la recommandation de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, d'accorder à Floriane Martiat le statut d'employée permanente;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit embauchée à titre permanent madame Floriane Martiat, Agente aux communications.

ADOPTÉE

2024-03-083

4.5 Ressources humaines – Embauche - Monsieur Danny Julien

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Danny Julien a réussi l'ensemble des tests et des entrevues lors de la dernière période d'embauche du Service de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Cormier, APPUYÉ par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit embauché Monsieur Danny Julien à titre de pompier pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

4.6 **Projet de loi 16 - Formation obligatoire - Membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT QU'à partir du mois de juin 2024, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre la formation;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera offerte en présentiel le 18 juin 2024 aux membres du comité CCU conjointement avec les membres du CCU des Municipalités de Saint-Roch-de-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité paie sa part respective de tous les frais de formation.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée la participation à la formation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

QUE soit autorisée une dépense de 2 000 \$, plus les taxes applicables, et autres frais inhérents à la formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 **Rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour le mois de février 2024 et des prévisions de dépenses du mois de mars 2024**

Monsieur David Cormier, Conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile explique le rapport d'activités du Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Mathieu Lachance pour le mois de février 2024. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

5.2 Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec à la MRC de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) dont le territoire n'est pas inclus à l'intérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soit les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint--Marc-sur-Richelieu, doivent retenir les services policiers dispensés par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, intervenue entre la MRCVR et la Sûreté du Québec, est échue;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la *Loi sur la police*, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC afin que la Sûreté assure des services de police sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu copie de l'entente relative à la fourniture de services de police par la sûreté du Québec, à être signée par la MRCVR;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est en accord avec le contenu de l'entente qui définit quels sont les services à être offerts par la Sûreté du Québec sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'entente à intervenir entre la Sûreté du Québec et la MRCVR sera de dix (10) ans

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par Monsieur Réjean Collette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec ;

QUE soient autorisés les représentant(e)s de la MRC de La Vallée-du-Richelieu à signer ladite entente.

ADOPTÉE

5.3 Autorisation de signature – Entente de gestion des appels 911 et répartition incendie

2024-03-086

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) et opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer les mandats de la gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Cormier, APPUYÉ par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil mandate l'entreprise CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité;

QUE soient mandatés le Maire, Monsieur Jonathan Chalifoux, ou en son absence le Maire suppléant, Monsieur Germain Pitre, la Directrice générale, Madame Cynthia Bossé et en son absence la Directrice générale adjointe, Madame Valérie Beaurivage Vincent à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes relatives à la gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

6. Transport et travaux publics

6.1 Rapport d'activités des transports, travaux publics et voirie pour le mois de février 2024 et des prévisions de dépenses du mois de mars 2024

2024-03-087

Monsieur David Cormier, Conseiller municipal, fait le rapport verbal des différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Cormier, APPUYÉ par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses de mars 2024 pour un montant de 10 649,56 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.2 Acquisition d'une remorque à plateau pivotant hydraulique pour le Service des travaux publics

2024-03-088

CONSIDÉRANT le besoin de transport pour le rouleau d'asphalte;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2021-001 intitulé règlement relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour une remorque à plateau pivotant hydraulique, et qu'une seule offre répondant aux besoins et au budget de la Municipalité a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la remorque est prévue au budget;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Cormier, APPUYÉ par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède à l'achat de la remorque de l'entreprise remorque Gator pour un montant de 9 813,90 \$ plus les taxes applicables;

QUE soit financé cet achat par le Fonds de roulement, et ce, pour un terme de 3 ans.

ADOPTÉE

6.3. Demande d'autorisation de dépense pour formation entretien horticole

2024-03-089

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a à cœur l'embellissement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite un offrir à ses employés des travaux publics, des démonstrations techniques en termes d'émondage, taillage et d'entretien des végétaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Cormier, APPUYÉ par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisée la dépense pour une formation horticole au coût de 150 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers

Monsieur le maire, Jonathan Chalifoux, fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

7.2 Rapport embellissement - suivi sur différents dossiers

Le procès-verbal de la réunion du comité d'embellissement de la Municipalité tenue le 1^{er} février 2024 a été déposé aux membres du Conseil.

7.3 Demande d'autorisation – Dépenses - Journée de l'arbre

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement de la Municipalité désire organiser une journée de distribution d'arbres, d'arbustes et de vivaces et que cette journée aura lieu le 19 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite faire sa part afin d'avoir un impact social et environnemental positif et durable ainsi que pour assurer que des environnements plus sains prennent racine;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de la réglementation relative aux arbres entrera en vigueur prochainement et exigera une hauteur de 1,25 mètre pour les conifères et de 2 mètres pour les feuillus à la plantation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir des arbres conformes à cette dite réglementation à moindre coût pour ses citoyens ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée la dépense pour les arbres, les arbustes et les vivaces pour un montant de 2 513,66 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisée, sur réservation, la vente des arbres sélectionnés à 50\$ l'unité.

ADOPTÉE

2024-03-090

2024-03-091

7.4 Nomination - Responsable du Plan nature 2030

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est un acteur incontournable de la préservation de la biodiversité par les pouvoirs qu'elle possède sur l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une portée d'action et des contraintes à la prise d'action propre à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'engage à poursuivre les actions à l'échelle de son territoire ou de la Montérégie pour lesquelles elle s'est engagée ou elle s'engagera par la voie de son conseil afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit identifier une ressource humaine responsable des projets qui a trait à la biodiversité et un soutien au personnel municipal et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces objectifs (cible 9);

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Floriane Martiat au Plan nature 2030;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit nommée madame Floriane Martiat comme personne responsable du Plan Nature 2030 pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

8.1 Dépôt du rapport d'activités de la vie culturelle et communautaire pour le mois de février 2024 et des prévisions de dépenses du mois de mars 2024

Le rapport de Madame Marie-Claude Bouchard, Responsable de la vie culturelle et communautaire, est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions de dépenses du mois de mars 2024 pour un montant de 350 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-03-092

- 8.2 Dépôt du rapport d'activités de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois de février 2024 et des prévisions de dépenses du mois de mars 2024
-

Le rapport de Madame Louise Ricard, Responsable par intérim, de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 8.3 Dépôt du rapport d'activités des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de février 2024 et des prévisions de dépenses du mois de mars 2024
-

Le rapport de Madame Shanda Leclair, Responsable des loisirs, de la vie communautaire et des infrastructures récréatives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses de mars 2024 prévues au budget Plaisirs d'hiver/relâche pour un montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 8.4 Protocole d'entente – Chants de Vieilles - Politique de reconnaissance des organismes et initiatives citoyennes
-

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et initiatives citoyennes, adoptée le 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance et soutien déposée par les représentants des différents organismes ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par Monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit approuvé le protocole d'entente avec l'organisme suivant :

- Chants de Vieilles

QUE soit mandatée madame Valérie Beurivage Vincent, Directrice générale adjointe, à signer les ententes, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2024-03-093

2024-03-094

2024-03-095

8.5 Renouvellement bail – Chants de Vieilles – Modification

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis à Chants de Vieilles;

CONSIDÉRANT l'utilisation du garage n° 3, tel que mentionné dans le protocole d'entente;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par Monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soient mandatés Madame Cynthia Bossé, Directrice générale, et Monsieur Jonathan Chalifoux, Maire, à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement du bail tel que convenu avec Chants de Vieilles.

ADOPTÉE

2024-03-096

8.6 Résolution d'appui MRC de Vaudreuil-Soulanges - Suspension de délivrance de nouveaux claims miniers

CONSIDÉRANT l'augmentation de 65 % en deux ans des claims miniers sur le territoire québécois, notamment dans les régions non traditionnellement minières du sud du Québec;

CONSIDÉRANT la trop grande facilité à obtenir un claim minier ainsi que le coût minimum peu élevé des travaux que doit effectuer un titulaire de claim minier pour obtenir son renouvellement, ce qui nuit à la délimitation et à la mise en œuvre des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui proposent des modifications à l'encadrement du régime d'octroi des titres miniers visant notamment à freiner la spéculation et la dormance des claims ainsi qu'à assurer une professionnalisation des entreprises qui effectuent de la prospection et de l'exploration minière;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit transmise une lettre d'appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec de protéger de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière.

ADOPTÉE

- 8.7 Vente de garage – 25 et 26 mai – 6 et 7 juillet – 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2024 – sans frais ni permis – dérogation au règlement 2009-005
-

2024-03-097

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2009-005 sur les permis et certificats qui oblige un permis pour les ventes de garage ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par Monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soient autorisées les ventes de garage gratuites, et ce, sans permis, pour les fins de semaine du 25 et 26 mai, 6 et 7 juillet ainsi que les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2024.

ADOPTÉE

- 8.8 Permis de vente d'alcool – Festival Chants de Vieilles
-

2024-03-098

CONSIDÉRANT la tenue du festival Chant de Vieilles qui aura lieu du jeudi 27 juin au dimanche 30 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par Monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée Madame Marie-Claude Bouchard, Responsable à la vie culturelle et communautaire à soumettre une demande de permis de vente d'alcool (permis de réunion) à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le Festival Chants de Vieilles du jeudi 27 juin au dimanche 30 juin 2024

ADOPTÉE

- 8.9 Entrave à la circulation sur la rue Marie Rose – Festival Chants de Vieilles
-

2024-03-099

CONSIDÉRANT la tenue du festival Chant de Vieilles qui aura lieu du jeudi 27 juin au mardi 2 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par Monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit mise en place une d'entrave à la circulation sur la rue Marie-Rose devant l'école (détour via la rue Archambault) du mardi 25 juin au mardi 2 juillet 2024 afin de sécuriser l'accès au bloc sanitaire situé dans le parc Chamtoise durant le festival.

ADOPTÉE

8.10 Fermeture de la rampe de mise à l'eau située au quai Ferdinand-Fecteau

2024-03-100

CONSIDÉRANT la tenue du festival Chant de Vieilles qui aura lieu du jeudi 27 juin au mardi 2 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par Monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée la fermeture de la rampe de mise à l'eau située au quai Ferdinand-Fecteau du mardi 25 juin au mardi 2 juillet 2024 dans le cadre du festival Chants de Vieilles.

ADOPTÉE

8.11 Autorisation à soumettre une demande de financement au « Programme d'assistance financière aux célébrations locales » pour la Fête nationale du Québec

2024-03-101

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite organiser une Fête nationale le 23 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le « Programme d'assistance financière aux célébrations locales » pour la Fête nationale permettrait de créer un événement des plus apprécié des Antoniens;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par Monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée Madame Marie-Claude Bouchard, Responsable de la vie culturelle et communautaire, à soumettre une demande au « Programme d'assistance financière aux célébrations locales ».

ADOPTÉE

8.12 Résolution d'appui à l'hôpital de Rivière-Rouge – opposition à la fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h

2024-03-102

CONSIDÉRANT la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservice de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1er février 2024, telle qu'elle appert de leur communiqué de presse du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit transmise une lettre d'appui à l'hôpital de Rivière-Rouge en opposition à la fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h.

ADOPTÉE

8.13 Demande de bonification de l'enveloppe budgétaire - Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est

Retiré de l'ordre du jour

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport d'activités du Service d'urbanisme pour le mois de février 2024

Monsieur Robert Mayrand fait le rapport verbal des activités réalisées au Service de l'urbanisme pour le mois de février 2024 et il dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 février 2024.

9.2 Avis de motion et dépôt - Règlement n° 2009-002-012 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 relatif aux droits acquis

2024-03-103

Monsieur Robert Mayrand, Conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2009-002-012 modifiant le règlement n° 2009-002 relatif aux droits acquis.

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

9.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) -
1100, rue du Rivage

2024-03-104

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification de la pente du toit, de l'agrandissement de la lucarne arrière et de la mise aux normes de la cheminée du bâtiment principal de la propriété foncière sis au 1100 de la rue du Rivage est assujéti au règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à modifier la pente de toit et à agrandir la lucarne arrière afin d'augmenter l'espace intérieur et d'installer une porte pour accéder au toit du garage;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à mettre aux normes le foyer et la cheminée;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation pour ce secteur recommandent la préservation des caractéristiques architecturales et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés par la demande satisfont partiellement ces critères;

CONSIDÉRANT QUE la longueur de la lucarne et le type de porte proposée ne mettent pas en valeur les caractéristiques patrimoniales du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les portes et fenêtres du bâtiment aient été changées sans avoir déposé de demande de permis ou obtenu d'autorisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du 1100, rue du Rivage est enregistré dans la catégorie # 2 au sein du répertoire patrimonial de notre règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal du 1100, rue du Rivage est enregistré au sein de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de la Vallée-du-Richelieu avec une valeur patrimoniale moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en urbanisme ont pris connaissance de tous les documents concernant cette demande de rénovation et en ont évalué les critères et les objectifs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en urbanisme recommandent que soient autorisés les travaux de rénovation sous certaines conditions.;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit refusée la demande de PIIA pour le 1100, rue du Rivage telle que présentée ;

QUE soit acceptée la demande de PIIA pour le 1100, rue du Rivage selon les conditions suivantes :

- La lucarne soit centrée, que sa longueur soit réduite à 15 pieds et que ses revêtements extérieurs soient identiques au bâtiment;
- La porte qui sera installée dans la lucarne soit de style traditionnel ou français et qu'elle soit munie de mouluration;
- La réfection de la cheminée soit faite à l'identique;
- L'entièreté de la fenestration du bâtiment soit munie de croisillons adhésifs.

ADOPTÉE

9.4 Avis de motion et dépôt - Règlement n°2024-01 relatif au comité consultatif en environnement et en embellissement

Monsieur Robert Mayrand, Conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2024-01 relatif au Comité consultatif en environnement et en embellissement ».

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

10. Divers

10.1 Fauchage de la végétation le long des abords de route - Demande de prix conjoint avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une demande de prix sur invitation pour la fourniture de l'équipement et le personnel pour effectuer le fauchage des abords de rues, routes, chemins et rangs sur le territoire des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Roch-de-Richelieu, ceci conjointement aux fins d'obtenir des prix davantage concurrentiels;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale suggère d'effectuer une demande de prix forfaitaire, mais à taux unitaire, pour une période de trois (3) ans avec possibilité de renouveler le contrat pour deux (2) périodes successives d'une année;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprendraient deux (2) fauchages par an de la végétation le long des abords de route dans l'espace compris entre l'asphalte et le centre des fossés avec possibilité d'ajouter, au choix de chaque municipalité, une 3^e coupe ou une coupe avec mât télescopique

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par Monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit mandatée Cynthia Bossé, Directrice générale à produire une demande de prix sur invitation conjointe avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximums. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** Monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de février 2024.

ADOPTÉE

2024-03-107

2024-03-108

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par Monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 18.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

Valérie Beaurivage Vincent
Directrice générale adjointe

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.